

RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ
PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Les privilèges dans l'espace européen et la Méditerranée

Le 25 mars 2017

Salle Marc Bloch (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris)
de 9h30 à 12h30

Coordinateur : Michele Giuseppe MANICONE

Dimitri MAILLARD, *Le privilège des sièges au théâtre dans la République romaine (509-27 av. J.-C.)*

Comment parler de privilèges dans la République romaine ? Cette question se pose avec acuité, car si la République semblait d'une part exclure le *privilegium* et garantir une égalité des citoyens dans le droit, elle favorisait aussi parallèlement la constitution de deux ordres privilégiés, d'abord celui des sénateurs, puis celui des chevaliers.

Afin de comprendre l'attribution des privilèges et leur rôle dans la constitution des ordres, l'étude s'intéresse au cas de la proédrie, les sièges particuliers attribués au théâtre aux sénateurs en 194 et aux chevaliers en 67 av. J.C. Les conditions d'attribution et d'acceptation de ce privilège seront revues précisément, et sont mises de côté une partie des analyses de l'historiographie moderne. Cela permet de mieux situer le rôle de la proédrie dans la hiérarchisation de la société, dans la perspective d'une évolution générale de la République.

Michele G. MANICONE, *Un monde de privilèges : de l'intégration dans la communauté des fideles à l'exploitation des ressources en Italie du sud à l'époque d'Alphonse le Magnanime*

Le roi aragonais Alphonse le Magnanime a octroyé nombreux privilèges dans le royaume de Naples pendant plus de vingt ans de règne (1434-1458). Les actes accordés par le souverain constituent un système de concessions utile pour récompenser la fidélité et le service donné par les sujets du royaume. L'aspect moral, politique et de propagande, parfois de négociation, qui caractérise ces actes crée également le consensus nécessaire au gouvernement. Le rapport entre le souverain et ceux qui lui adressent une supplique pour obtenir un privilège est d'une importance fondamentale pour comprendre les motivations de l'autorité publique, qui donne le document, et des bénéficiaires, qui en font demande. Les formules de concession et les protocoles des documents renvoient à l'acceptation d'un rapport de pouvoir inégal et à la nécessité d'être inclus dans la communauté des fidèles du roi, de jouir des pleins droits de citoyenneté.

Le langage utilisé par les pétitionnaires fait référence à leur fidélité ou à une condition de « pauvreté », de « misère », dans les très différentes connotations que ce terme avait à l'époque. L'étude s'intéresse à la manière dont la donation du roi garantit des droits, des libertés et des bénéfices économiques aux individus, aux communautés et aux minorités juives du royaume de Naples.

Marine CARCANAGUE, *L'honneur, un privilège nobiliaire mobilisé par les femmes devant la justice*

« Je demande justice à la cour, je suis persuadée qu'elle n'entend point qu'une femme de qualité soit traitée de cette façon¹. » L'honneur, un privilège nobiliaire mobilisé par les femmes devant la justice au XVIII^e siècle.

Défini par Montesquieu comme le « principe » des monarchies, l'honneur est un sentiment social omniprésent dans la société de l'époque moderne. Pouvoir posséder un honneur est l'un des privilèges de la noblesse. Il n'est pas seulement un privilège symbolique, il permet de justifier toute l'économie des privilèges. Ainsi, avoir un honneur permet d'obtenir des honneurs économiques, politiques, sociaux.

Les femmes nobles mobilisent largement l'association entre noblesse, honneur et privilège dans les plaintes qu'elles déposent devant le tribunal des maréchaux de France au XVIII^e siècle. Si l'honneur impose un comportement aux nobles, ce sentiment leur permet en retour d'entamer un dialogue avec le pouvoir lorsqu'ils estiment que leur action n'est pas suffisamment reconnue par la monarchie. L'honneur illustre ainsi le dialogue qui s'instaure entre les groupes sociaux et le pouvoir dans le cadre de l'élaboration des privilèges.

François HOU, *Les privilèges honorifiques des chanoines du Concordat dans la première moitié du XIX^e siècle entre controverses et prestige*

Les chapitres cathédraux reconstitués en France après le Concordat de 1801 sont souvent opposés à leurs prédécesseurs d'Ancien Régime et désignés comme de simples « chapitres croupions » (Philippe Loupès) privés de leurs anciens privilèges. Pourtant, l'époque concordataire apparaît comme une période d'inflation des distinctions extérieures accordées aux chanoines des cathédrales par les évêques, puis par l'Église romaine.

À l'époque où s'amorce la controverse entre tenants des liturgies gallicanes et de la liturgie romaine, qui donne un enjeu ecclésiologique à l'aspect de l'habit de chœur, les privilèges honorifiques concédés aux membres des chapitres leur permet de continuer à apparaître comme le sénat de l'évêque et comme une élite au sein du clergé diocésain.

Conclusion de Simona CERUTTI, directrice d'études à l'EHESS

1. AN, AB XIX 1197, « De Batiment ».